

TGIRT-EIBJ Nemaska

FMU 86-63

Procès-verbal de la

SIXIÈME RENCONTRE

Tenue le 22 mars 2017, à la salle de conférence principale de l'Édifice de la Nation Crie de Nemaska



Gouvernement régional
d'Eeyou Istchee Baie-James

APPROUVÉ LE : 6 SEPTEMBRE 2017

TGIRT-EIBJ NEMASKA SIXIÈME RENCONTRE

DATE : Le 22 mars 2017
HEURE : 10 h 12
LIEU : Salle de conférence de l'Édifice de la Nation crie de Nemaska

**OBSERVATEURS
 INVITÉS
 ANIMATRICE**

PRÉSENCES
 DIAMOND, Terra
 ISERHOFF, Joshua
 TANOUSH, Matthew
 BÉCHARD, Amélie (Tél.)
 SIMARD, Anabelle (Tél.)
 FORTIN, Isabelle (Tél.)
 TREMBLAY, Jean-François (Tél.)
 MORASSE, Johanne

ORGANISME
 Nemaska Cree Nation Youth Council
 Nemaska Cree Trappers Association
 Nemaska Cree Nation Environment Authority
 Eacom Timber
 Scierie Landrienne
 Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs - Forêt
 Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs - Forêt
 Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
1. Ouverture de la rencontre	La rencontre débute le 22 mars à 10 h 12.	Sur proposition de M ^{me} Anabelle Simard, dûment appuyée par M. Joshua Iserhoff, il est unanimement convenu d'ouvrir la rencontre à 10 h 12 le 22 mars 2017.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour du 22 mars 2017.	M ^{me} Morasse passe en revue les points de l'ordre du jour.	Sur proposition de M ^{me} Terra Diamond, dûment appuyée par M. Joshua Iserhoff, il est unanimement convenu d'adopter l'ordre du jour tel que lu.
3. Lecture et adoption du procès-verbal du 29 novembre 2016.	M ^{me} Morasse passe en revue le procès-verbal de la rencontre de la TGIRT-EIBJ Nemaska du 29 novembre 2016. Une correction est demandée au point 6; le numéro de l'aire de trappe de M. Abel Jolly est le N20. Également, ajouter le mot « Consultation » au point 8 dans la phrase : « M. Jean-François Tremblay présente la grille de gestion des écarts pour la consultation de l'unité d'aménagement 86-63. »	Sur proposition de M. Joshua Iserhoff, dûment appuyée par M ^{me} Terra Diamond, il est unanimement convenu d'adopter le procès-verbal tel que présenté avec les modifications demandées.
4. Suivi de la rencontre du 29 novembre 2016	M ^{me} Isabelle Fortin présente la nouvelle grille des écarts pour le PAFI-O. Celle-ci comprend 8 éléments de consultation qui étaient inscrits à titre d'éléments d'information dans la précédente version de la grille, soit : <ul style="list-style-type: none"> - Travaux sylvicoles commerciaux — Ajout d'un secteur d'intervention ou agrandissement d'un secteur d'intervention à l'extérieur des SIP consultés totalisant une superficie plus grande ou égale à 10 ha; - Travaux sylvicoles non commerciaux — Ajout d'un secteur d'intervention ou agrandissement d'un secteur d'intervention à l'extérieur des SIP consultés totalisant une superficie plus grande ou égale à 25 ha; - Changement de traitement si le prélèvement est plus intense; 	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<ul style="list-style-type: none"> - Modification d'une mesure d'harmonisation; - Construction ou amélioration de chemin – Ajout d'une construction ou d'une amélioration de chemin plus long que 50 m à l'extérieur d'un secteur d'intervention; - Déplacement de part et d'autre d'un chemin planifié – Déplacement plus grand que 200m de part et d'autre du tracé planifié à l'extérieur d'un secteur d'intervention; - Ponts et ponceaux – Ajout d'un pont sur un nouveau tronçon de chemin; - Ajout d'un camp forestier (permanent ou temporaire). <p>Comme demandé à la précédente rencontre, une carte illustrant la localisation du chemin (près du km 160 de la Route de la Baie-James) fut déposée. Le maître de trappe de l'aire de trappe N20 avait demandé si le MFFP pouvait effectuer la réfection de ce chemin jusqu'à la rivière située quelques km plus à l'est. Après vérifications, comme il n'y a aucun travail forestier de prévu au PAFI-O sur ce chemin, le MFFP précise qu'il ne dispose pas de fonds pour effectuer cette réfection de chemin. M^{me} Isabelle Fortin invite cependant le demandeur à présenter ce projet au GREIBJ qui peut avoir accès à des programmes de financement de réfection de chemins multi-usages. M^{me} Johanne Morasse effectuera des vérifications sur l'admissibilité du projet et informera la TGIRT-EIBJ Nemaska à la prochaine rencontre.</p>	
5. Correspondance du GREIBJ	Aucune correspondance	
6. Retour sur les questions soulevées lors de la présentation de la grille de gestion des écarts de l'UA 86-63	Ce sujet a été traité au Point 4 « Suivi de la rencontre du 29 novembre 2016 ».	
7. Enjeux, préoccupations, VOIC locaux de la TGIRT-EIBJ Nemaska	<p>Le tableau synthèse des VOIC de la TGIRT-EIBJ Nemaska est passé en revue par les membres.</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'objectif 2.102 de « Maintenir la productivité des écosystèmes forestiers susceptibles à la paludification » est traité en comité de travail au MFFP et les résultats seront bientôt présentés à la TGIRT-EIBJ Nemaska; - Le VO « Maintien des fonctions écosystémiques – assurer la pérennité des ressources fauniques » est recevable pour VO selon le MFFP, mais nécessite plus de précisions : Quels types de faune et quels sont les raisons motivant un besoin de protection particulier? 	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>MM. Joshua Iserhoff et Matthew Tanoush travailleront en comité technique pour produire une carte localisant quels types de faune nécessite des aménagements particuliers pour assurer le maintien ou l'accroissement de leur population. Un suivi sera effectué auprès de la TGIRT-EIBJ Nemaska relativement à l'application des modalités fauniques (Paix des Braves).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le VO « Maintien de la qualité de l'eau – minimiser la sédimentation causée par les opérations forestières » est recevable pour VO selon le MFFP, mais nécessite plus de précision à savoir où et pourquoi certains secteurs méritent des modalités spéciales. M. Joshua Iserhoff se charge de faire un suivi relativement au besoin de produire une carte localisant toutes les sections de cours d'eau d'intérêt de l'UA 86-63. Un rapport de suivi du MFFP sur la réalisation des mesures spéciales d'harmonisation comme des bandes riveraines plus larges (60 m) à des endroits où les rives ont de fortes pentes et sont fragiles à l'érosion pourrait être présenté à la TGIRT-EIBJ Nemaska. <p>Les 3 objectifs reliés à la valeur « Gestion du réseau routier », soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Limiter l'expansion du réseau routier</i> - <i>réduire la redondance du réseau routier</i> - <i>Maintien de la qualité des principaux accès</i>, sont remplacés par l'objectif suivant : « Optimisation du réseau routier forestier ». - La valeur « Conservation de l'habitat de l'orignal » applicable au 25 % résiduel est remplacée par « Population d'orignaux ». Les objectifs « Conserver les peuplements feuillus et mixtes d'espèces », « Conserver la connectivité » et « Conserver les bandes riveraines » sont remplacés par « Maintenir ou augmenter la population d'orignaux ». M. Julien Second précise qu'un plan de gestion de l'orignal sera bientôt présenté. Également, le GNC produira bientôt le résultat d'un inventaire de la population d'orignaux. - La valeur « Conservation de l'habitat du poisson » et l'objectif « Protection des frayères » sont couverts par la réglementation existante lorsque les sites de frayères sont connus. Le MFFP travaille présentement de façon conjointe avec le GTC pour identifier et valider la localisation des frayères de l'UA 86-63. - La valeur « Maintien de la productivité des aires de coupe » est admissible pour VO (voir VOIC 2.102) - Les BGA présentent la valeur « Économique » aux membres de la table qui se traduit dans les objectifs 	<p>Il est proposé par M. Joshua Iserhoff, dûment appuyé par M^{me} Anabelle Simard de convenir unanimement du VO suivant :</p> <p>Valeur : Gestion du réseau routier Objectif : Optimisation du réseau routier forestier</p> <p>Il est proposé par M. Matthew Tanoush, dûment appuyé par M. Joshua Iserhoff de convenir unanimement du VO suivant :</p> <p>Valeur : Population d'orignaux Objectif : Maintenir ou augmenter la population d'orignaux</p>

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>suivants :</p> <p>« Assurer la rentabilité des usines de transformation du bois », « Permettre des opérations de récolte aux meilleurs coûts », « Maintien de la possibilité forestière » et « Maintien des certifications FSC sur les terres publiques D'EIBJ ». Ceux-ci ne désirent pas obtenir un consensus de la table à l'égard de ces VO, mais simplement partager ces préoccupations avec les membres.</p>	
8. Divers	Les membres sont priés d'inscrire à leur agenda la prochaine rencontre de la TGIRT-EIBJ Nemaska qui aura lieu le 24 mai 2017 à 10 h.	
9. Levée de la rencontre	La rencontre se termine à 12 h 36 le 22 mars 2017.	Sur proposition de M ^{me} Anabelle Simard, dûment appuyée par M ^{me} Amélie Béchar, il est unanimement convenu de lever la rencontre à 12 h 36 le 22 mars 2017.